



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES ET DE PIIA

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 7 avril 2026, à 19 h, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures et de PIIA ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 5, rue Durand Lot : 6586360 Matricule : 9425-70-2515	Autoriser la construction d'un espace de stationnement sur un espace de terrain autre que celui où l'usage est desservi, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 119, paragraphe 1, mentionne que l'espace de stationnement doit être localisé sur le terrain où l'usage est desservi. Autoriser la construction d'un espace de stationnement à 0 mètre des lignes latérale et arrière, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 120, paragraphe 4, mentionne que l'espace de stationnement doit être localisé à plus de 1 mètre des lignes latérale et arrière.
2. Adresse : 24, rue Bellefleur Lot : 5264509 Matricule : 9423-24-9553	Autoriser la construction d'un quai à plus de 1,87 mètre de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 106, tableau 31, paragraphe 27 « Quai », exige une distance minimale de 5 mètres.
3. Adresse : 190, chemin des Fondateurs Lot : 6392530 Matricule : 9425-15-6846	Demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A, zone U-01, pour la rénovation du bâtiment principal.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 20 mars 2026.


Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures et de PIIA à être entendues à la séance ordinaire du 7 avril 2026, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 20 mars 2026, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 20 mars 2026.


Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier